



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1117

13 septembre 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**

- **Adoption de 5 Recommandations UIT-R révisées et approbation simultanée par correspondance de ces textes, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1111](#) datée du 5 juillet 2024, 5 projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-9 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 5 septembre 2024.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R	Titre	Document
SM.853-2	Largeur de bande nécessaire	1/14(Rév.1)
SM.1539-2	Variation de la frontière entre le domaine des émissions hors bande et le domaine des rayonnements non essentiels dont il faut tenir compte dans l'application des Recommandations UIT-R SM.1541 et UIT-R SM.329	1/15(Rév.1)
SM.1541-7	Rayonnements non désirés dans le domaine des émissions hors bande	1/16(Rév.1)
SM.329-13	Rayonnements non désirés dans le domaine des rayonnements non essentiels	1/17(Rév.1)
SM.2129-1	Orientations relatives aux gammes de fréquences pour l'exploitation de la transmission d'énergie sans fil n'utilisant pas de faisceau pour les dispositifs mobiles et portables	1/21(Rév.1)
